

Le bulletin *La veille* est produit par Patrimoine funéraire Montréal,
pour la Fédération Écomusée de l'Au-Delà.

Vol. 3 No. 2 – Automne 2015

L'Association de la Sépulture musulmane au Québec en pleine action

Ce nouveau membre de la Fédération est l'un des plus actifs. Depuis avril, il a, entre autres, présenté une conférence de Reda Brix, intitulée *L'homme devant la mort, oser y penser*; organisé une soirée bénéfice, visité en groupe les cimetières musulmans de Montréal, donné une formation sur le lavage mortuaire musulman et présenté une discussion sur les défis et enjeux de la communauté musulmane dans le domaine funéraire. Soulignons surtout l'ouverture officielle d'un carré de cimetière musulman au sein du cimetière Magnus Poirier, à Laval. L'ASMQ remercie M. Jacques Poirier et toute son équipe pour leur travail extraordinaire.

La première assemblée générale de l'association aura lieu le 21 octobre, à 18 h 30 Complexe funéraire Sherbrooke Magnus Poirier situé au 6825, rue Sherbrooke Est à Montréal (Metro Langelier). Maître Ahmed Sellah y présentera une conférence sur les testaments. Pour plus d'information, visitez le site Web de l'association au <http://www.sepulturemusulmane.ca/>. Un goûter sera servi, veuillez réserver au 514-528-1084.

Quatrième édition de La Fête des Morts à Montréal

Ce festival invite les Montréalais issus de toutes les communautés à vivre autrement la période de l'Halloween. Nous vous invitons à vous joindre à ce mouvement innovateur qui nous permet de célébrer collectivement la vie, en accueillant ensemble la mort.

Trois activités sont au programme : l'exposition Viv(r)e la nuit!, du 5 au 28 novembre, une table ronde intitulée *La mort à l'ère du numérique*, le 6 novembre, et l'atelier artistique des crânes en sucre, le 13 novembre. Toute la famille est conviée à venir partager et commémorer. Les invités d'honneur de cette année seront les communautés acadienne et haïtienne. Plus d'information sur le site <http://infolafetedesmorts.wix.com/fete>.

Activité estivale de la Fédération à Victoriaville

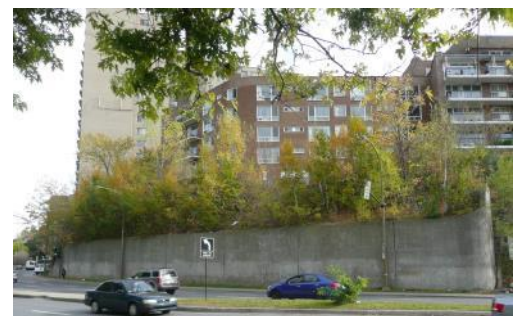
C'est en train de devenir une véritable tradition estivale! Après avoir organisé un pique-nique à Coaticook à l'été 2014, la Fédération a réuni, le samedi 8 août dernier, une quinzaine de personnes à Victoriaville, où Nancy Shaink, conceptrice et guide-conférencière, nous a fait découvrir l'art funéraire de la ville. Nous avons visité deux cimetières qui possèdent un statut de protection municipal : le cimetière Saint-Christophe d'Arthabaska, situé à flanc de montagne le long de l'église du même nom, et le cimetière Sainte-Victoire, au centre-ville (voir plus loin la section Deux cimetières de Victoriaville, dans *La Veille* médiatique). En prime, M. André Verville nous a fait visiter l'église Saint-Christophe, classée bien culturel du Québec et ornée, entre autres, des premières œuvres du peintre Suzor-Côté.

À entendre les commentaires des participants, cette activité a été des plus intéressantes et une occasion extraordinaire de créer des liens avec d'autres passionnés de cimetières. Brigitte Garneau, présidente de Pierres mémorables, qui prépare une publication sur le cimetière Saint-Charles de Québec, propose de nous accueillir l'été prochain.



Concours pour une murale en face de l'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Le 18 août dernier, la Ville de Montréal a annoncé un concours, par avis public, pour la réalisation d'une œuvre d'art mural dans le cadre du projet des *Escaliers découverts du mont Royal* et de son volet relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges (legs à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal). L'œuvre sera exécutée sur le mur de soutènement en béton de la Ville, haut de cinq mètres et qui longe la voie publique sur une longueur de 71 mètres. Soulignons que ce site est situé à proximité de celui où se trouvait jadis l'entreprise de monuments funéraires de Pierre Dalceggio, dont nous souhaitons que l'œuvre d'art rappelle la présence.



Dix cimetières à portée de la main : un dépliant de Patrimoine funéraire Montréal

Grâce au Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais, Patrimoine funéraire Montréal lancera un dépliant qui présentera 10 cimetières et cryptes d'importance historique. Le lancement du dépliant aura lieu à l'ouverture de l'événement La Fête des Morts, le 5 novembre 2015, à l'Artothèque (5720, rue Saint-André, Montréal). Les lieux de distribution du dépliant seront annoncés prochainement sur le site web au <https://pfmtl.wordpress.com/>

La Fédération réclame une modernisation de la Loi sur les fabriques paroissiales

À la suite du premier congrès de la Fédération, tenu à Nicolet le samedi 18 avril dernier et qui avait pour thème le *Plan d'action pour le patrimoine funéraire du Québec*, il a été convenu que la Fédération se devait d'écrire au ministre de la santé M. Barrette pour lui faire part de nos doléances. Rappelons que le ministre se propose de ressusciter le projet de loi 83 sur les services funéraires, qui avait été lancé une première fois par l'ancien ministre Bolduc, mais qui était mort au feuillet en 2012.

Un comité avait été créé pour rédiger la lettre. Rapidement, il est apparu que les revendications de nos groupes dépassaient largement le cadre des services funéraires. En effet, c'est la gestion des cimetières par les fabriques paroissiales qui pose problème. Avec la déshérence des églises, ces organismes hybrides - civil et ecclésiastique - n'ont plus les moyens de s'occuper des morts. D'entrée de jeu se posait alors la question suivante : quel ministre est responsable de l'application de la Loi sur les fabriques? Nous avons vite compris que c'était le ministre des finances. Ainsi, une lettre lui a été envoyée, avec copie conforme aux ministères de la Culture, de la Santé, des Affaires municipales, de la Justice (qui voit à l'application de la Loi de protection du consommateur) et du Revenu (responsable des institutions financières). Tous ces ministères sont concernés. Nous ne nous attendons pas à un déblocage rapide de ce dossier. Il semblerait que c'est la première fois qu'un groupe réclame une modernisation de cette loi très ancienne, qui a souvent été abrogée, mais jamais révisée.

Fin de la restauration du monument d'Honoré Mercier par la CCNQ

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel du Québec, entrée en vigueur le 19 octobre 2012, confie à la Commission de la capitale nationale du Québec de nouvelles responsabilités à l'égard de l'entretien et de la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec. Ce nouveau mandat élargit la zone d'intervention de la Commission à l'ensemble du territoire québécois. Celle-ci contribuait déjà, depuis sa création en 1995, à la mise en valeur des premiers acteurs de notre vie démocratique. Elle a notamment créé la promenade des Premiers-Ministres, le long du boulevard René-Lévesque, entre Honoré-Mercier et De La Chevrotière. Elle a également été associée à la réalisation des monuments honorant Adélard Godbout, Jean Lesage, Robert Bourassa et René Lévesque, des bustes de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Daniel Johnson, et d'une plaque à Félix-Gabriel Marchand. À la suite d'expertises commandées au Centre de conservation du Québec, la Commission a lancé en 2013 un vaste programme de restauration des sépultures concernées. Deux ans plus tard, 75% des travaux ont été réalisés. En voici l'état d'avancement :

Nettoyage et restauration de la maçonnerie des monuments funéraires :

Terminés : Honoré Mercier (photo à droite) (Montréal), Henri-Gustave Joly de Lotbinière (Québec), Louis-Alexandre Taschereau (Québec), Edmund James Flynn (Québec) et Jean Lesage (Québec);

En cours : Félix-Gabriel Marchand (Québec), Gédéon Ouimet (Montréal), Joseph-Alfred Mousseau (Montréal), Louis-Olivier Taillon (Montréal), Joseph-Adolphe Chapleau (Montréal) et Lomer Gouin (Montréal);

À venir : Maurice Le Noblet Duplessis (Trois-Rivières), Joseph-Adélard Godbout (Frelighsburg), Simon-Napoléon Parent (Québec), Paul Sauvé (Saint-Eustache), Antonio Barrette (Joliette), Daniel Johnson (Saint-Pie) et Jean-Jacques Bertrand (Cowansville).

Nettoyage et restauration de plaques de marbre :

Terminés : Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (chapelle des Ursulines de Québec);

À venir : Charles-Eugène Boucher de Boucherville (église Sainte-Famille de Boucherville).



En collaboration avec le cimetière de Notre-Dame-de-Belmont et les familles, la Commission travaille également à l'ébauche d'un projet-pilote visant à signaler la présence des sépultures des premiers ministres Félix-Gabriel Marchand, Edmund James Flynn, Louis-Alexandre Taschereau et Jean Lesage.

Patrimoine funéraire Montréal recrute

Pour être membre, il suffit simplement de donner un montant de 15 \$, et vous aiderez ainsi l'organisme à poursuivre ses activités, à y apporter du sang neuf et à soumettre de nouvelles idées. Si vous désirez vous impliquer davantage, les postes de trésorier et de secrétaire sont à combler sur le conseil d'administration. N'hésitez pas à nous contacter via patrimoinefunerairemontreal@gmail.com

- 1- Le samedi 11 avril, Radio-Canada diffusait un reportage de Pascale Lacombe sur l' *aquamation*, une nouvelle méthode qui utilise l'eau plutôt que le feu pour disposer des corps au complexe funéraire Le Sieur de Granby, une eau à 100 degrés, avec sodium et potassium, ce qui dissout les tissus. L'eau, équivalent à deux jours de consommation, est dirigée à l'usine de traitement et les os sont réduits en poussière dans une urne. Une économie d'énergie d'au moins 100 \$ selon Éric Lesieur, pour un appareil de 150 000 \$.
- 2- Le 17 avril, « Pangéa, le prochain projet de Guy Laliberté », un article de Vincent Brousseau-Pouliot dans la Presse, nous apprenait que nous aurions droit à un nouveau spectacle du Cirque du Soleil qui vise à transformer les rituels de la mort « de façon virtuelle par des applications technologiques pour des sites commémoratifs tangibles et intangibles à travers le monde ». La société Lune Rouge Innovation, créée par M. Laliberté, veut acheter 130 000 m² de terrain près des anciennes casernes de l'île Sainte-Hélène, pour y aménager une place publique et un parcours piétonnier englobant la Poudrière et la Tour Lévis. On y trouverait aussi des lieux de mémoire, de détente et de contemplation, ainsi qu'un cimetière pour animaux de compagnie et une tour emblématique sur le thème du feu. Un projet dénoncé par tous ceux qui sont opposés à la vente d'un parc public classé site du patrimoine, mais qui a semblé plaire au maire Coderre, qui est à la recherche de projets pour le 375^e anniversaire de Montréal.
- 3- Dans le Devoir du 12 mai, intéressant article de Guillaume Cuchet, prof à Paris-Est Créteil et historien de l'anthropologie religieuse, intitulé la « Transition funéraire », reproduit le dossier « La mort en face », de la revue Argument. Confronté à l'actuelle mutation de l'art de mourir et du rapport à la mort, il retrace celle du XVIII^e siècle, quand l'inhumation *ad sanctos* sous l'Ancien Régime fut remplacée au XIX^e siècle par le cimetière *extra muros*, avec ses pèlerinages réguliers, ses couronnes de fleurs et ses concessions perpétuelles. Le transfert du cimetière des Saints-Innocents à Paris dans les nouvelles catacombes avait lancé cette révolution en 1786. Le cimetière du père Lachaise allait suivre en 1804, comme les autres cimetières jardins à l'anglaise. Selon Philippe Ariès, ce fut le début de la mort romantique propre à la bourgeoisie naissante, d'une religion du deuil, qui devient la nouvelle base de la religiosité, d'une religion des morts, de la sortie du catholicisme. Depuis les années '60, une nouvelle transition funéraire s'est amorcée avec une dévitalisation par la mort à l'hôpital, et l'on cherche à combler le vide rituel et spirituel laissé par le déclin de l'ancienne culture de la mort. Peut-être les *baby-boomers* sauront-ils « généraliser une nouvelle façon post-chrétienne de mourir, de vivre le deuil, et de cultiver le souvenir des morts ».
- 4- « Le plus grand acte de vandalisme de l'histoire du cimetière Saint-Charles » s'est produit le 4 juin, tel que rapporté par Radio-Canada et TVA. « Un événement sans précédent » selon le Diocèse de Québec. Cent soixante-dix monuments funéraires ont été renversés ou fracassés, socles sortis de terre, caveau défoncé, dans la vieille partie de ce cimetière vieux de 160 ans. Puis, le 8 juillet, un article de Normand Provencher du Soleil, sur « Le défi de retrouver les familles », dont 130 sont introuvables. C'est le cimetière qui assumera les réparations. Les méfaits ont eu lieu quand le cimetière était pour la première fois resté ouvert la nuit. Il est maintenant fermé à 20 h, mais on ne veut pas « installer des barbelés partout », commente le DG François Chapdelaine, tout comme l'abbé Gingras, président du conseil. « Le cimetière, c'est un lieu public. On n'a pas de la peine seulement de 9 h à 17 h [...] C'est un lieu qui doit être respecté, ce qui veut dire accessible en tout temps ». Voir le cimetière NDdN !
- 5- Après le débat, l'automne dernier, avec la Corporation des thanatologues du Québec, qui en avait fumé du bon, selon elle, Jocelyne Dallaire-Légaré, présidente d'Alfred Dallaire Memoria, revient sur l'état général de l'industrie nord-américaine de la mort, « Une industrie bien en vie », le titre d'une interview donnée à Émilie Laperrière dans la Presse du 6 juin. Surtout en raison du vieillissement de la population, dit-elle, les multinationales rachetant les petites entreprises, dont le chiffre d'affaire diminue avec l'augmentation de la crémation. Mais, il faut aussi s'adapter aux changements de valeurs de la société, en offrant des services d'accompagnement, de l'art-thérapie, des films sur le défunt et sa famille, dit-elle.
- 6- Après le 'glamping', le 'champing' - de 'church'!, Frédérique Sauvée nous apprend, dans le journal 24H du 10 juin, que trois églises anglicanes d'Angleterre, fermées au culte, sont désormais accessibles aux touristes pour la modique somme de 120 \$ la nuitée, déjeuner compris, une façon, selon le Churches Conservation Trust, d'aider à leur entretien. On mise sur l'attrait du patrimoine religieux : pouvoir monter dans la chaire, dormir aux cierges, visiter le cimetière et même « renouer avec les dimanches matins à l'église...en pyjama ! »
- 7- Dans la même édition du 24H, une brève sur le cimetière Braubach, en Allemagne, où il est possible de reposer en paix avec son chien, son chat ou tout autre animal de compagnie, dans des caveaux ou des urnes cinéraires !
- 8- L'ami Terry Louks, président de la section Estrie de la Fédération, nous a fait parvenir un article de l'édition du 5 août du journal The Record, de Sherbrooke, signé Gordon Lamie : « *Lonely stones : caring for the Townships' orphan cemeteries* ». Plusieurs organismes travaillent déjà à sauvegarder les très nombreux cimetières protestants rendus orphelins par la diminution de la population anglophone, la division confessionnelle et les sites privés. Selon Sheila Allan, présidente de la Megantic County Historical Society, les visiteurs, souvent d'anciens expatriés, doivent s'y retrouver avec fierté. Heather Darch, curatrice du Missisquoi Museum, explique que 17 cimetières ont été « adoptés » dans sa région, de même qu'une politique de restauration et d'ouverture. En 2008, une étude de la Quebec Anglophone Heritage Network, soulignait la différence à cet égard entre les confessions protestantes et catholiques, dont les paroisses sont plus stables et les pouvoirs plus grands. Le directeur Matthew Farfan dénote trois catégories de cimetières protestants. Les plus nombreux et anciens sont les cimetières familiaux, créés avant les églises et dont nul n'est responsable après le départ des familles. Puis, vinrent les cimetières communautaires, dont les groupes ont souvent disparu. Enfin, restent ceux qui étaient affiliés à des églises en déshérence ou disparues. L'étude n'en a pas fait l'inventaire, mais a émis 13 recommandations sur leur statut, entretien et financement, et surtout une demande à Québec pour la protection d'un statut de site patrimonial. Souvent, le cimetière est tout ce qui reste d'un ancien village, le fermier voisin peut le labourer, pourvu qu'il ne déterre pas les ossements protégés par la loi en cour Supérieure. Il faut au moins dégager les sites, les identifier et les clôturer pour éviter le vandalisme attiré. L'organisme a besoin de 2 400 \$ par année. La liste des cimetières en danger est disponible au site qahn.org.

9- « Les morts vivent sur Facebook », un article de G. Kristanadjaja, du journal Libération, repris dans Le Devoir du 5 août. Trois personnes inscrites sur Facebook meurent chaque minute, et 24 à l'heure en France. Le réseau propose maintenant de trouver leur profil pour les célébrer. Un compte de commémoration, réservé aux proches, a été créé, où ceux-ci publient ces profils avec photos et messages longtemps après leur mort. « Le web représente une sorte d'allégorie de l'au-delà, on ne peut le toucher ni le matérialiser. C'est un espace illimité qui rend immortel : nous survivrons tous après notre mort. Il y aura des traces ». Il constitue un « mausolée numérique », que l'on peut visiter au besoin. On a l'impression que la personne vit toujours, il faut donc désactiver le profil pour faire son deuil. On peut aussi créer un « testament numérique » pour protéger son compte Facebook.

10- Le 11 août, la Ville de Montréal annonçait, sur son portail, un « partenariat exemplaire » avec le cimetière NDdN, en vue de solidifier les ancrages des 162 monuments funéraires dont les œuvres de bronze sont jugées vulnérables, parmi les 280 contenant des métaux. Évalués à 75 000 \$, ces travaux sont financés par la Ville et le MCC, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Pour cela, une « méthodologie exemplaire » aurait été développée, grâce à des expertises en histoire de l'art et en conservation des œuvres métalliques, dont celles de Jean Bélisle, du département d'histoire de l'art de Concordia, Jacques Des Rochers, conservateur de l'art canadien au MBAM, Laurier Lacroix, du département de muséologie de l'UQAM, et Jérôme Morissette, expert en restauration d'œuvres de métal. « Le travail de plusieurs artistes-sculpteurs de renom sera ainsi conservé et valorisé », s'est réjouie la ministre Hélène David, pendant que le maire Coderre y voyait « l'un des enjeux prioritaires de la politique du patrimoine de la Ville ». Pour le directeur du cimetière, M. Yoland Tremblay, « cette démarche vient ponctuer les actions du cimetière à cet égard...et sa collaboration avec les familles propriétaires de ces œuvres ». Les travaux s'étendront jusqu'à la fin de 2017.

11- Notre collègue William Moss de Québec nous a fait parvenir un article du magazine BBC News : « *Who, what, why : Is it wrong to exercise in a graveyard ?* », signé Chris Stokel-Walker et paru le 13 août. Le FitnessClub de l'olympien Daley Thompson tient en effet ses classes dans le Putney Old Burial Ground de Londres, ce qui a soulevé la controverse. La National Association of Funeral Directors appuie la fréquentation des cimetières, où l'on peut découvrir leur histoire et s'habituer à l'idée de la mort, mais, selon l'Église d'Angleterre, les cimetières étant consacrés à l'inhumation des morts, les activités incompatibles y sont illégales. Pourtant, plusieurs ont noté qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis 1886 à cet endroit, qui est devenu un jardin public très apprécié et fréquenté.

12- Le Devoir publiait, le 17 août, un article d'Éric Potet, du journal Le Monde, sur le cimetière de Montmartre à Paris, où le dessinateur Siné, humoriste et anar, « a son petit paradis ». Lui et son ami Benoit Delépine, ont en effet acheté une concession pour construire un caveau de 60 urnes cinéraires réservées à leurs potes, afin qu'ils puissent continuer à déconner entre eux *post mortem*. Un bronze représentant un cactus, mais, en fait, un doigt d'honneur refusé par la municipalité, surmonte le caveau où est gravée l'épithaphe « Mourir ? Plutôt crever ! ». Selon Siné, « Le but est de rester ensemble pour l'éternité même si on n'y croit pas ». Delépine, quant à lui, est content d'être enfin propriétaire d'un pied-à-terre à Paris.

13- Une petite idée du coût des services funéraires ? Une publicité du salon funéraire Lajeunesse, Fortin, Cenac, paru dans l'édition de septembre du Journal du Bel Âge, détaille les différents services : funérailles traditionnelles 3 975 \$, exposition au salon et incinération 2 575 \$, exposition des cendres à la chapelle du salon 1 475 \$, direction des funérailles à l'église en présence des cendres 1 175 \$, incinération immédiate 865 \$, columbarium communautaire 250 \$. Plus taxes.

Lieu de sépulture de la saison : Deux cimetières de Victoriaville

Le 8 août dernier avait lieu à Victoriaville, dans la région d'Arthabaska, le pique-nique annuel des amis du patrimoine funéraire du Québec, organisé par la Fédération et Nancy Shaink, guide-conférencière. Nous y avons découvert deux cimetières, qui possèdent un statut de protection municipale : le cimetière Saint-Christophe d'Arthabaska, contigu à l'église du même nom, et le cimetière Sainte-Victoire, localisé au cœur de la ville.

Dans le cimetière Saint-Christophe d'Arthabaska sont enterrés des personnalités connues de la région : Armand Lavergne (avocat et député), les patriotes Philippe-Napoléon, Charles-Adrien et Joseph-Narcisse Pacaud, les frères de Sir Wilfrid Laurier, et surtout le peintre Marc-Aurèle Suzor-Côté. Ce dernier a réalisé ses premières œuvres picturales et décoratives à l'intérieur de l'église Saint-Christophe d'Arthabaska. Puis, nous avons été conviés à une balade dans le cimetière Sainte-Victoire. De forme allongée, il comporte seulement deux chemins parallèles et est ombragé par de magnifiques arbres. On peut y voir une impressionnante statue de style *Rock of Ages* (une jeune éplorée suspendue à une croix), un *Dead Penny* (une médaille d'honneur pour mort au combat) incrusté dans une pierre tombale, un *Tree Tombstone* (une pierre tombale en forme de tronc d'arbre) et d'autres monuments qui valent le détour.

Durant cette belle journée instructive, nous avons aussi eu le privilège d'un tour guidé de l'église Saint-Christophe, par le marguillier responsable des activités estivales, M. André Verville. D'une décoration flamboyante, cette église renferme des œuvres picturales inspirées des grands maîtres européens, de belles sculptures, et surtout un remarquable orgue Casavant.

Cette visite nous a démontré que les représentants de la Ville de Victoriaville et sa population (de 45 232 âmes) sont fiers de leur histoire et de leur patrimoine. Dans sa carte touristique, sous la section « Arts et Patrimoines », il est fait mention de la balade commentée de ces deux cimetières par Nancy Shaink. Il faut souligner que Nancy est une personne passionnée de l'art funéraire et que, sans elle, Victoriaville n'aurait peut-être pas eu l'idée de développer un tel circuit. Ses promenades attirent beaucoup de monde, dit-elle, ce qui démontre que, même un sujet comme les cimetières, n'est pas si rebutant.